

1ère partie MEXIQUE : Zamora

On a touché le fond avec les antennes relais de téléphonie mobile.

- Acte 1 -

Mercredi 30 novembre 2005

Policiers et Citoyens se font faces.



José Perales

Echouffourées, repoussements, coups, jets en tous genres et insultes ont résultés d'une violente confrontation entre des Citoyens et des policiers anti-émeutes qui se faisaient face aux alentours de la Mairie.

Les Riverains ont récemment montrés leurs exacerbations contre un site d'antenne relais de téléphonie mobile dans de l'Avenue de la Forêt. Comme cela s'était produit déjà produit au moins à deux occasions, les Riverains sont arrivés à la Mairie, après avoir effectué une marche dans les principales rues et avenues de la ville.

Là ils ont crié des slogans contre la Municipalité, en même temps qu'ils exhibaient les documents avec des légendes faisant allusion à la non-conformité du permis de construire, ils exigeaient l'intervention une rencontre des Conseillers Municipaux pour résoudre le conflit qui dure depuis plus de 100 jours entre la Municipalité et les Riverains. Guadalupe, Acevedo, Guillén, Lideresa du mouvement des Citoyens ont expliqué aux médias que la marche a commencé après qu'avant l'aube un important groupe de policiers est arrivé à l'emplacement où les Riverains maintiennent une surveillance permanente pour s'opposer à l'installation des l'antennes relais. Ils ont essayé de les déloger, en même temps qu'ils repoussaient les surveillants, beaucoup les Riverains sont arrivés en face d'eux sur l'installation des antennes relais.

Acevedo Guillén a dit que les policiers ont prétendu profiter de la faible présence de Riverains en surveillance avant l'aube d'hier pour aider l'entreprise Movistar à introduire quelques caisses d'équipement nécessaire à l'installation, mais quand les Riverains ont donné l'alerte, ils se sont réunis immédiatement pour exiger qu'on freine les actions, en obtenant comme seule réponse la répression et l'agression de ceux qui porte l'uniforme. De cette première confrontation il y a un blessé un très jeune et suite à la police a arrêté quatre personnes: Manuel Patricio, Éloigne Govea Felipe, Carlos Manzo Courageux et le docteur Álvaro Ochoa Serrano, tous membre du groupe environnementaliste Environnement Zamorano comme Citoyen, il a soutenu de manière décidée le mouvement contre les antennes relais.

Ochoa Serrano a été libère après peu plus d'une heure des locaux de la Police Municipale, mais pas les autres prisonniers, qui ont été consignés a la Gendarmerie, et ils ont été libérés aussi plus tard.

Pour protester précisément par ces faits qu'ils ont qualifiés de lâches, scandaleux et autoritaires qui ont été fait dans l'ombre de la nuit, dès qu'il a fait jour, les Riverains se sont organisés et ont commencé une marche vers la Mairie, où sont arrivées peu après 11h30.

Dans le Hall d'entrée de la Mairie a eu lieu une seconde confrontation entre les Riverains et les policiers, puisqu'à un moment ou la ligne mince du respect et de la tolérance a volé en éclat.

Tout a commencé par des coups, des repoussements, des mataquages, et des des jets en tout genre.



Quand les esprits se sont enfin calmés, depuis les étages supérieurs de la Mairie on entendit une voix dire qu'une délégation représentative de cinq personnes pouvait être reçu, ce qui effectivement c'est produit. Dans la salle de Conseil municipal, on a porté à la connaissance de la délégation des Riverains une désagréable surprise, car il n'y avait aucun Conseiller Municipal qui pouvait s'occuper de eux pour résoudre l'affaire.

L'Avocat des Riverains, Juan Carlos Vega Aviña, a juste eu une conversation téléphonique avec le Maire Pablo Gutiérrez Galván, au terme de laquelle il a indiqué que le mandataire Municipal n'a pas démontré sa volonté à vouloir résoudre l'affaire.

Mais pendant ce temps de gros renforts de policiers venant de Jacona, Tangancicuaro, Tangamandapio, arrivent dans la rue centrale Morelos et par différentes artères du centre de la ville, et encerclent la zone. Dans les alentours de la Mairie et dans le quartier des affaires, s'étend déjà un vent de panique face à cette forte présence policière inhabituelle et les bruits qui circulent font craindre le pire, à un tel degré que quelques commerçants ont choisi de fermer leurs magasins.

Il est 13h30 heures les manifestants entament finalement un retrait et se dirigent vers le Palais de Justice, où ils ont dit qu'ils déposeraient des plaintes pénales contre Pablo Gutiérrez Galván qu'ils jugent responsable.

Le lendemain, le Président de la Commission des Droits de l'Homme, organisme non gouvernemental, a déclaré hier que ce qui est arrivé dans ce cas d'antennes relais et ce qui est arrivé hier aux alentours de la Mairie éclaire parfaitement le fait qu'il y a une autorité qui viole les droits fondamentaux des Citoyens.

De son point de vu Antonio Sepúlveda Ruiz à rajouter qu'à Zamora il a un dirigeant qui ne respecte pas ses Citoyens et qui veut à tout prix imposer sa volonté, en passant au-dessus des garanties individuelles fondamentales des autres.

- Acte 2 -

Mercredi 1 décembre 2005

Le Maire biaise et se retranche derrière sa hiérarchie.



José Perales

Le Maire de ZAMORA Pablo Gutiérrez Galván a indiqué que les problèmes doivent être résolus par le dialogue, que les instances supérieures ont toutes facultés pour lui dire s'il a commis des erreurs en accordant des permis de construire pour ces antennes relais, nous accepterons nos erreurs et nous ferons ce qui doit être fait. Interviewé le matin, le Représentant du Maire a dit hier que les chefs des anti-antennes n'ont rien à dialoguer parce que ce sont des gens qui ne vivent pas là et qu'ils ont été accrochés par le mouvement. Blocage routier de la ville par les transporteurs en protestation.

Il a réitéré avec fermeté à reconnaître les erreurs, pourvu que des instances supérieures autorisées les leurs indiquent avec les fondements nécessaires. Gutiérrez Galván a reconnu que l'image qui est projetée avec les confrontations entre des citoyens et des policiers chasse les investisseurs parce qu'elle donne de Zamora l'image d'une ville violente, ce pourquoi il a reconnu qu'il est plus que nécessaire de résoudre les problèmes par le dialogue et par les voies légales adéquates. Il a indiqué que bien que les Riverains et leurs Représentants légaux aient déposé des procès contre la Municipalité, celle-ci a aussi fait ce qu'elle devait faire et ce sera la justice qui se chargera de faire des recherches pour délimiter les responsabilités dans les confrontations qui se sont déroulées mardi passé.

Arremete le PAN du Conseil Municipal, responsable politique du Parti de l'Action Nationale a réprouvé de manière tranchante la répression policière contre les citoyens et a manifesté une protestation énergique par l'acte d'autoritarisme effectué par la policier, bien qu'ils ne se soient pas ajoutés à la demande de jugement politique qu'exigent les Riverains contre du maire Pablo Gutiérrez Galván. Au cours de la conférence de presse à été lu un communiqué qui est considéré comme fondamental : **que l'autorité respecte le droit des Citoyens de manifester pacifiquement contre les actes de la Municipalité.**

"En Action Nationale nous avons la conviction ferme que les problèmes entre l'autorité et les Riverains doivent être résolus à travers le dialogue, la tolérance et l'entendement, mais non avec des actions qui limitent les droits des Citoyens", a dit la Présidente du parti politique, Beatriz Bribiesca Godoy. Il a été reconnu que bien que durant les dernières 25 années on eu lieu diverses manifestations, grèves et blocus de la Municipalité, jamais on n'avait eu recours aux actions arbitraires contre le peuple, on avait moins recouru à ces actions qui mettraient en danger l'intégrité physique des enfants, femmes et Citoyens en général. Le PAN du Conseil Municipal a nié avoir l'intention de politiser un problème pour sortir par la crise, mais il s'agit de fixer une position conforme au travail de ce qui est entrepris dans les actions nationales, mais tous ce qui s'effectue actuellement autour de ces affaires, il est convaincu qu'il y a eu des irrégularités dans l'octroi des permis de construire ?.



Pour sa part le dirigeant du Parti de la Révolution Démocratique en Zamora a indiqué catégoriquement que **"la force et le manque de sensibilité politique du maire Pablo Gutiérrez Galván qui rompt avec les principes d'harmonie sociale"** que requiert Zamora pour aspirer à de meilleurs niveaux de vie pour ses habitants.

Joaquin Navarrais Magaña a regretté la détention tant du chercheur Álvaro Ochoa comme de des autres trois personnes qui ont été privées de leur liberté, en même temps il a dit *"nous répudions l'attitude du Maire, comme responsable direct de l'utilisation des forces répressives utilisées contre les Citoyens"*.

Il a rajouté en tant que responsable politique, qu'il considère que les Riverains qui s'opposent à l'installation d'une antenne relais de téléphonie cellulaire dans les contiguïtés de leur lieu de vie sont protégés par la Constitution Politique des Etats-Unis du Mexique, **et font usage de leur liberté d'expression et d'association contre des mesures qui les affectent, "ceux qui se manifestent, ne sont pas coupables et par conséquent ne méritent pas ce traitement"**.

- Acte 3 -

Jeudi 8 décembre 2005

Les Riverains vont au Congrès et demandent de légiférer en matière d'antennes relais de téléphonie cellulaire.

José Perales

Parce qu'ils en ont assez d'être à la merci et sous la menace latente en tout lieu et qu'on puisse installer une antenne relais de téléphonie cellulaire, les Riverains sont allés au Congrès de l'État pour solliciter, comme il cela a été déjà fait dans d'autres états, que soit légiféré la mise en place d'une infrastructure qui tienne compte **du Principe de Précaution** recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ils ont déposés copies des documents devant les Députés, Guadalupe, Acevedo, Guillén, qui ont concrètement demandé à la Commission Science et Technologie, que dirige Reginaldo Sandoval des Flores, *"que l'on effectue un point d'accord qui donne comme résultat l'initiative d'une loi expéditive en la matière, ainsi que les règlements correspondant"*.

Ils ont ajouté dans leurs interviews qu'ils aient en outre proposé qu'à défaut, *"se soit incorpore aux lois établies le cadre juridique adéquat pour l'installation nécessaire des stations de base pour les antennes relais de téléphonie cellulaire, en produisant les études indispensables sur les effets provoqués dans la santé publique et les écosystèmes"*.

Ils comprennent les Riverains, qui depuis plus de quatre mois combattent pour éviter que ne s'installe ces antennes relais. Ils ont indiqué que dans des états comme Oaxaca, San Luis Potosí, Veracruz, Aguascalientes et plus récemment Querétaro, est été déjà déposée une législation à ce sujet.

Ils ont indiqué que bien qu'on n'ait pas scientifiquement démontré que ces antennes n'endommagent pas directement la santé, il n'a pas non plus été démontrées le contraire, **c'est pourquoi on doit fait appel au Principe de Précaution** dicté par l'Organisation Mondiale de la Santé dans sa lettre qui indique : **"Quand il existe des menaces de dommages graves et irréversibles, le manque de résultat scientifique définitif ne doit pas être utilisé comme justification pour proposer des mesures "qui ne tendent pas" à éviter la dégradation environnementale et à protéger les écosystèmes"**.

En ce même sens, Acevedo Guillén a informé que mardi passé, les Députés Alejandro Méndez López et Martín Zamaguey Cárdenas ont présenté un accord (proposition) qui a été adopté à la Commission Science et Technologie, dans lequel ils ont exhorté l'Exécutif de l'État pour qu'ils suspendent les projets en exécutions **"étant donné qu'il met en risque la stabilité sociale de la région"**.

On exhorte **aussi le Conseil Municipal, à ce mettre en accord avec le Principe de Précaution** établi par la charte de la Terre, qu' il reconsidère, et le cas échéant interdit, l'installation et l'utilisation d'infrastructures et équipements qui produisent des radiations électromagnétiques non ionisantes, comme c'est le cas pour les antenne relais de téléphonie mobile cellulaire.

De manière égale, on exhorte les entreprises de téléphonie mobile **" à chercher une autre endroit pour son antenne relais afin qu'elle puisse continuer à rendre service sans mettre en risque la paix sociale des habitants de Zamora"**.

Finalement, Guadalupe Acevedo ont dit que la suspension provisoire des travaux ordonnés n'est d'aucune manière une garantie qu'on ne donnera pas suite aux travaux, ce pourquoi les Riverains maintiendront en permanence une surveillance de ce 12 décembre, Noël, l'Année nouvelle, le Jour de Rois et jusqu'au 14 février, toujours dans l'attente d'une solution définitive à leurs demandes pour que l'on annule définitivement le permis de construire de ces antennes relais et qu'elles soient installées dans un autre lieu.

- Acte 4 -

En cours . . .

Sources : <http://www.cambiodemichoacan.com.mx/vernota.php?id=34861>
<http://www.cambiodemichoacan.com.mx/vernota.php?id=34932>
<http://www.cambiodemichoacan.com.mx/vernota.php?id=35344>

Menaces de Champs ÉlectroMagnétiques pour les Enfants et les Personnes dans la ville de TEMPERLEY.



Par Hugo Bento.

Il y a 37 antennes relais en infractions vers Zamora, et maintenant il n'y plus aucun empêchement de type légal pour que la Municipalité ordonne le démantèlement du gigantesque pylône d'antennes relais de téléphonie mobile cellulaire situé en sur les collines de Zamora.

Ainsi l'a déclaré Dra. Ana María Ghio, l'Avocat qui a obtenu une résolution judiciaire favorable de la Chambre Fédérale, pour que la Municipalité puisse exercer l'exécution du démantèlement du site d'antennes relais que Nextel Communications Argentine a installé à la fin de 1998.

C'est un cri dans le ciel qu'ont poussé Hugo Bottero et Stella Maris Acierno les propriétaires de l'immeuble et du terrain attenant à son domicile de ce gigantesque pylône de 72 mètres de hauteur de Nextel. En alléguant que cette antenne provoquent des dommages pour leur santé et dévalorisent leur patrimoine, la famille Bottero - avec le parrainage légal de la Dra. Ghio - a alors entamé une procédure en dommages et en préjudices contre l'entreprise devant la Cour Fédérale N° 3 Zamora. Entre Temps, quelques 60 voisins du quartier ont envoyé une lettre aux autorités Municipales en demandant son intervention dans l'affaire, tandis qu'ils plaçaient une banderole face à l'antenne, avec texte un éloquent : "**Première antenne de la mort**".

Les jours d'orage, a commenté la famille Lerin, souvent les appareils électroménagers sont grillés, ainsi que les oiseaux (colombes), dont les photos qui ont été publiées ont provoqué un grand émoi parmi la population.



Dans une réunion qui a été récemment effectuée en Mairie, Dra. Ghio a donné photocopie du jugement judiciaire aux **Services Techniques de la ville**, et il a aussi demandé aux fonctionnaires du Secrétariat de Gouvernement (*ndlr* : équivalent à la Préfecture) qu'ils fassent appliquer la "**clôture effective**" de ce site d'antennes relais et a rappelé que "**les quatre clôtures précédentes avaient été violées**".

En plus il a rappelé et ordonné au **Directeur Général des Services de la Ville**, Jorge Rossi de s'occuper des 37 autres sites d'antennes relais de téléphonie qui sont en activités dans différents secteurs de la ville.



Les entreprises considérées sont **Personal, Unifón, CTI et Nextel**. Une liste des antennes relais qui posent les plus de problèmes aux Riverains a été fournie, dont une est située dans un collège.

Les portes parole du Secrétariat de Gouvernement ont signifié aux propriétaires des 37 antennes relais par actes les "infractions conformément au Décret 9783 et les risques encourus".

Pour ces motifs, les entreprises devront présenter "les autorisations et des attestations de mesures certifiées par un organisme technique officiel, qui vérifieront les niveaux de radiations non ionisantes produits".

"**Si l'antenne n'est pas en règle, elle sera démontée**", a assuré le **Directeur des Services Techniques Municipaux Trimarchi**, a rappelé le dénouement précédent concernant le démantèlement du gigantesque pylône d'antennes relais de Temperley (*photos ci-contre*). Maintenant il y a tant de Riverains qui ont déclaré la guerre aux antennes relais, qu'il se montre sceptique quant à ce que les entreprises remplissent les dites conditions.



Démontage par l'entreprise CTI du pylône des antennes relais de TM de Temperley. Le démantèlement a duré une journée. Les voisins, ont applaudi chaque fois qu'on baissait une section de la structure !

Les Riverains craignent évidemment les ondes électromagnétiques des **antennes relais qui en les irradiant leurs provoquent des troubles de santé**. Il est important de savoir que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), bien qu'elle n'ait pas encore terminé ses études pour assurer que les antennes de téléphonie mobiles cellulaires produisent

des effets nuisibles, a recommandé une distance pour les collèges, les hôpitaux **et les gériatrerries**.

Ceci venant d'études scientifiques qui suggèrent que les enfants et les personnes peuvent être touchés par une exposition continue aux irradiations. Beaucoup de pays Européens, comme l'Italie, la Suède et la Suisse, qui mènent depuis des années des recherches sur ce sujet, ont établi des normes qui obligent à situer les antennes relais à 200, et même à 500 mètres de tout lieux habités.

Argentine 12 septembre 2005 : **LOMAS: Jugement du Tribunal de FALTAS**

Le Tribunal vient de rendre un jugement contre la Sté NEXTEL qui « *l'intime à démanteler un pylône d'antennes relais à Temperley avec une condamnation à 35 "Mil" pesos d'amende* ». C'est une première pour les groupes de Citoyens, (ndlr: Associations) qui y voient une jurisprudence.

Selon le président de l'Association de Défense Utilisateurs et Consommateurs (ADDUC), Osvaldo Bassano, cette détermination de la justice "*devrait être étendu à toutes les antennes relais de la zone urbaine*".

Le juge Edgardo Kotler a basé les fondements les plus importants du jugement sur le fait que Nextel "*ne s'est pas adapté aux normes*", puisqu'elle "n'a pas respecté le plan de localisation municipale approuvée (équivalent au POS en France) qui autorise la construction et/ou l'installation des antennes relais", il a aussi considéré comme aggravant qu'étant une entreprise spécialisée dans les télécommunications "*compte tenu de son infrastructure patronale, technique et professionnelle elle devrait adapter sa conduite à la réglementation légale en vigueur, qu'elle ne peut pas ne pas connaître*". Dans ce contexte et dans le même document, le magistrat a clarifié que "*la Municipalité s'avère compétente pour se servir de ce jugement et fait valoir que sa légitimité est approuvée par les lois "de la Constitution Nationale", " de la Constitution de la Province de Buenos Aires" et " de la Loi Organique sur les Municipalités*".

En disposant des appuis des lois en cours, le juge Kotler a réitéré que l'attitude de la Commune est "indiscutable" puisqu'elle a maintenant la faculté de faire "*appliquer ce jugement par la force*", ceci impliquant son pouvoir à contrôler les questions qui affectent le "*bien commun*" de la Communauté.

Le magistrat a indiqué qu'il existe un décret, la N° 9783, qui régleme l'installation de antennes relais de téléphonie et que l'entreprise n'a pas respecté en entamant les travaux.

Par conséquent, le juge a considéré que "*Nextel devait avoir sollicité une autorisation municipale pertinente avant de construire le site des antennes relais*".

"*Je ne cesse d'indiquer aux entreprises de respecter les normes courantes et je constate aussi un désintérêt certain par rapport au respect des normes municipales*", s'est plaint Kotler dans le texte de la sentence.

Dans ce contexte, le président de l'Association de Défense d'Utilisateurs et les Consommateurs, Osvaldo Bassano a indiqué que le jugement "*non seulement fera jurisprudence*" pour traiter le sujet des antennes relais cellulaires, mais "*il devrait être étendu au reste des antennes relais, qui sont hors de toute réglementation*". "*Toutes les antennes de la ville, sans exception, ont été placées en contravention de décrets municipaux et de législation en vigueur dans la Province*", a affirmé Bassano.

Et il a condamné : "*Cette décision qui a été prise en ce qui concerne cet important site d'antennes relais doit être étendue, parce que les entreprises doivent respecter les lois, même si elles sont obligées d'investir*".

Son Avocat a considéré qu'il y a beaucoup d'antennes qui "*dans le temps devraient être démontées et si elles ne les sont pas actuellement c'est par des questions bureaucratiques*".

Osvaldo Bassano a indiqué que "*dans toute la ville il y a des lieux où l'on peut mettre les antennes, mais on ne peut pas faire n'importe quoi en zone urbaine, notamment en ne mettant l'une en face de l'autre, ce qui provoque en ville un grand four micro-ondes*". À l'abri de ce jugement, l'avocat a souligné que dans ce cas précis "*il y a trois sites d'antennes relais différents dans le même quartier*".

Bien que les entreprises fassent valoir qu'il n'y a pas d'étude qui "vérifient" (ndlr prouvent) l'effet nuisible, pour Bassano c'est la loi nationale 25.675 celle qui doit être prise en considération devant le doute.

"*Dans son article 4 la loi exprime que*" quand il y aura danger de dommages graves ou irréversibles, l'absence d'information et certitude scientifique ne devront pas être utilisées comme raison pour retarder l'adoption de mesures".

"*Tout ce qui arrive est une révélation claire des problèmes, cette affaire est une affaire parmi les affaires*".

Enfin, l'Avocat a appelé l'État à "*s'impliquer clairement et à réglementer l'activité des entreprises de communications ce qui permettra de clarifier à ce que les Riverains qui ne sont pas contre la technologie ne soient pas mis dans l'obligation de se défendre et d'exiger " l'accomplissement des normes "*".

"*Avec le prétexte que les communications entrent dans le cadre du contrôle national, toutes les entreprises ont placé des antennes sans les autorisations municipales. L'Argentine devrait régler ce problème de la téléphonie mobile cellulaire et obliger les entreprises qui font les investissements à ce conformer aux lois correspondantes*".

*Nous ne disons pas qu'on enlève toutes les antennes relais, mais qu'on les placent comme cela doit être : Où il faut et comme il faut**", a-t-il conclu. (ndlr.traduction de : *place correspondante et comme il doit être).